

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 06/10/2008 (Dernière actualisation de la page 06/10/2008)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.0525	11.9820	14.5451
2	102%	11.2736	12.2217	14.8361
3	103%	11.3841	12.3415	14.9815
4	110%	12.1578	13.1803	15.9997
5	115%	12.7104	13.7793	16.7269
6	120%	13.2630	14.3784	17.4541

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
9.9473	10.7839	13.0906